

## **Conseil communal conjoint Commune-CPAS du 02 décembre 2019**

Présents : MM. VANDROMME Alain, bourgmestre,  
Mme VERBRUGGEN Elodie, présidente du CPAS,  
MM. BOUILLLOT Jean Pol, AELGOET Jean-Michel & MOREAU Fabienne, échevins,  
JEANMENNE Gérard, DECUIR Willy, DUCOEUR Michel, Mme MASSET Marie Laurence, Mme  
VERBRUGGEN Elodie, JASPART Sylvain, Mme DEHU Aurélie, Mme MARLIER Amélie et Mme  
SERVAIS Florence, conseillers communaux,  
~~Mme BOSSART Evelyne~~, MM. DE VALK Vincent , DI PIERDOMENICO Lionel, FRANCOIS Guillaume,  
Mmes GOVOERTS Christine, LANGE Bernadette, Mr MARLIER Philippe et Mme MASSON Martine,  
conseillers de l'Action sociale,,  
Mr BORGNIET Geoffrey, directeur général du Conseil de l'Action Sociale  
Mme AELGOET Anne, directrice générale de la Commune.

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **SEANCE PUBLIQUE**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil conjoint Commune-CPAS du 04 décembre 2017.
2. 1.842 : - Rapport social du CPAS - information.
3. 1.842 : - Rapport relatif aux économies d'échelle et synergie entre les deux institutions - Validation.

Conformément aux articles L1122-11 du code de la démocratie locale et de la décentralisation et 26 §5, alinéa 2 de la loi organique des centres publics d'action sociale, LE CONSEIL COMMUNAL et le CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE, siègent conjointement et en séance publique.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL et LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE SIEGEANT CONJOINTEMENT :**

Le bourgmestre-président ouvre la séance, rappelle les articles précités et donne la parole à Madame VERBRUGGEN Elodie, présidente du conseil de l'action sociale, lequel présente les points repris à l'ordre du jour comme suit :

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil conjoint Commune-CPAS du 04 décembre 2017.**

Approuvent , sans observation, le procès-verbal du conseil conjoint Commune-CPAS du 04 décembre 2019.

#### **2. 1.842 : - Rapport social du CPAS - information.**

Prennent connaissance du rapport social du CPAS pour l'exercice 2019.

#### **3. 1.842 : - Rapport relatif aux économies d'échelle et synergie entre les deux institutions - Validation.**

Prennent acte du rapport annuel sur les synergies entre les deux institutions - exercice 2019.

Ensuite la séance est levée.

Par le Conseil :

La Directrice Générale,

AELGOET Anne

Le Bourgmestre,

VANDROMME Alain

Par le Conseil de l'Action sociale :

Le Directeur Général,

BORGNIET Geoffrey

La Présidente,

VERBRUGGEN Elodie

\*\*\*\*\*